



## CONTRAVENTION MAJOREE + MISE EN DEMEURE POUR FAUTE NON COMMISE

Par **tsunade**, le **13/12/2008** à **16:52**

Bonjour, J'ai reçu au mois de juillet contravention majorée pour une faute que je n'ai jamais commise puisque le véhicule ne m'ai jammais appartenu. Je constete le jour suivant en AR avec la contravention + document. Aucune réponse..... Il y a un mois courrier de mise en demeure Donc je consteste en AR avec les documents et demande à être entendu Tjrs pas de réponse....

Que dois-je faire? Svp aidez-moi....

Par **Mary75**, le **29/12/2008** à **11:59**

Bonjour,

Il m'est arrivé un souci : j'avais reçu une amende majorée pour un PV que j'avais déjà réglé 6 mois plus tôt, je me suis présentée au guichet et on m'a expliqué ce que je devais faire, tout est rentré dans l'ordre.

Le mieux à faire, est que tu te présentes au Tribunal de Police (tu dois avoir l'adresse sur l'avis de majoration), et tu exposes ton cas (amène avec toi tous les documents prouvant que tu as écrits). Arme toi de patience car souvent il faut attendre, en principe, ils sont relativement sympas (à condition évidemment de ne pas les "agresser" verbalement).

Bon courage

Par **razor2**, le **29/12/2008** à **12:01**

Courrier en LRAR à l'attention de l'OMP en le sommant de vous faire citer devant le Tribunal de Proximité, comme il aurait déjà du le faire suite à votre première contestation, article 530-1 du Code de Procédure Pénale (à moins d'avoir contester à l'époque "n'importe comment"...) )